

panorapresse.ouest-france.fr

Une enseignante visée par une enquête pour violences sur mineurs de moins de 15 ans

5-6 minutes

Le 3 septembre 2025, un parent d'élève a déposé plainte contre une enseignante de très petite, petite et moyenne section de l'école privée [Saint-Léonard](#), à [Bacqueville-en-Caux](#). Ils dénoncent des faits de violences sur mineurs. Une enquête a été ouverte.

À l'école privée [Saint-Léonard](#) de [Bacqueville-en-Caux](#), c'est l'omerta. Les parents d'élèves contactés ne souhaitent pas s'exprimer pour l'instant par peur d'éventuelles représailles ou d'une vengeance de la part de l'institution. Pourtant, tous reconnaissent à demi-mot qu'il y a bien un problème. Un problème qu'il n'est plus possible de nier puisqu'un parent d'élève a déposé plainte le 3 septembre 2025 auprès de la gendarmerie.

Ce parent d'élève n'a pas non plus souhaité s'étendre dans nos colonnes. Pourtant, il dénonce des violences physiques et psychologiques sur son fils de la part d'une enseignante en charge de la classe de très petite, petite et moyenne section de maternelle.

Diligentée par

le parquet de [Dieppe](#)

Nous n'en saurons pas plus, une nouvelle fois la peur des représailles prend le dessus. Pourtant, ils sont nombreux à reconnaître en « **off** » (officieusement), qu'ils veulent voir l'affaire remonter à la surface, dénonçant notamment des « **tentatives de dissimulation de la part des autorités compétentes** ».

L'enquête a été confiée aux militaires de la gendarmerie de [Tôtes](#) qui multiplient les auditions depuis plusieurs mois. Le parquet de [Dieppe](#) confirme « **l'ouverture d'une enquête pénale concernant des faits de violences sur mineurs de moins de 15 ans** », mais ne se livre pas plus puisque les investigations sont toujours en cours.

L'école [Saint-Léonard](#) étant privée, c'est la Direction diocésaine de l'enseignement catholique de [Seine-Maritime](#), la DDEC, qui est compétente en la matière. « **Les services de l'académie de Normandie sont pleinement informés de la situation évoquée. Dès que les faits ont été portés à notre connaissance, les mesures nécessaires ont été prises. Un signalement au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale* a été effectué par nos services en septembre 2025** », explique le rectorat.

Le mois de septembre 2025 et la plainte du parent d'élève déposée le 3 semblent donc avoir déclenché la machine judiciaire, mais l'affaire a connu un vrai commencement au cours de l'été 2025. « **Les faits qui seraient reprochés à l'enseignante ont été communiqués au chef d'établissement lors des congés estivaux 2025** », confirme la Direction diocésaine de l'enseignement catholique.

Pour cette institution, en charge des écoles privées du département, les faits reprochés seraient « **des gestes impulsifs et brusques** ». Le chef d'établissement a communiqué l'information à

l'enseignante durant la pré-rentree. **« Cette dernière s'est aussitôt mise en arrêt et n'a pas effectué la rentrée 2025 »**, affirme la DDEC.

Le 5 septembre, deux jours après le dépôt de plainte, **« une réunion ouverte aux parents de cette classe a été organisée afin de donner quelques éléments de compréhension de la situation, en présence d'un représentant de l'association de parents d'élèves et d'un représentant de l'enseignement catholique »**. Les coordonnées du représentant de l'enseignement catholique ont été communiquées à l'ensemble des parents assure encore la DDEC.

Des enfants reçus par une psychologue

« Lors de cette rencontre, il a été convenu que les enfants pourraient être reçus par une psychologue du centre psychopédagogique, à la demande des parents. Le chef d'établissement a également proposé de recevoir tous les parents qui le souhaitent », continue la direction de l'enseignement catholique.

Selon nos informations, cette rencontre entre une psychologue et les enfants de la classe a bien eu lieu, mais les parents des enfants n'ont pas encore eu accès à un compte rendu et ne savent pas ce qui s'est dit lors de cette entrevue. **« Ni l'enseignement catholique, ni l'Éducation Nationale n'ont connaissance d'éléments postérieurs à 2025 concernant l'enseignante. Actuellement, la situation est entre les mains de la Justice pour mettre à jour la situation et nous ne saurions interférer. L'Éducation Nationale, employeur de l'enseignante, a connaissance de la procédure en cours et applique les procédures en vigueur pour assurer la sécurité des élèves »**, conclut la direction diocésaine de l'enseignement catholique.

Selon nos informations, les choses au sein de l'école se sont accélérées alors que la sortie d'un article dans la presse locale s'est confirmée. Toujours d'après nos sources, le chef d'établissement a rencontré les parents des élèves de la classe concernée afin d'expliquer la situation dans la semaine du 2 au 6 février.

Une pétition en cours de rédaction

La direction de l'école aurait confirmé que l'enseignante était suspendue pour au moins les quatre prochains mois. Enfin, nos sources indiquent qu'une pétition est en cours de rédaction par des parents d'élèves afin d'empêcher le retour de l'enseignante au sein de l'établissement. Contacté, le chef d'établissement n'a pas souhaité s'étendre sur le sujet.

A. BdC.